

Notice relative à la fourniture des informations concernant un ou plusieurs traitement(s) de données à caractère personnel effectué par ou pour le compte du SPRB

La présente notice vous informe, en toute transparence et dans le respect du Règlement général sur la protection des données* (RGPD), du traitement de données à caractère personnel effectué dans le cadre du processus suivant : La coordination, le suivi et le contrôle des projets (gestion administrative, financière et juridique) dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) de la région de Bruxelles-Capitale ; distinguant les phases suivantes : 1/ les appels à projets, 2/ la sélection des projets, 3/ le suivi des projets et 4/ la clôture du projet.

* : voir <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32016R0679&from=FR>

1. RESPONSABLE DU TRAITEMENT ET DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Le **responsable du traitement** des données à caractère personnel est enregistré auprès de la Banque-Carrefour des entreprises sous le numéro 0316.381.039. Son identité et ses coordonnées sont :

Service public régional de Bruxelles
Administration Bruxelles International
Place Saint Lazare 2 - 1035 Bruxelles
<https://servicepublic.brussels/>
info@sprb.brussels
+32 (0)2 204 21 11

Il a désigné un **délégué à la protection des données (DPO)**, que les personnes concernées par le traitement des données à caractère personnel peuvent contacter au sujet de toutes les questions relatives au traitement de leurs données et à l'exercice des droits que leur confère le RGPD :

Délégué à la protection des données du SPRB
Place Saint Lazare 2 - 1035 Bruxelles
dpo@sprb.brussels

2. FINALITÉS ET BASE JURIDIQUE DU TRAITEMENT

Le traitement des données à caractère personnel poursuit les finalités suivantes :

La coordination, le suivi et le contrôle des projets (gestion administrative, financière et juridique) dans le cadre de la programmation du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) de la région de Bruxelles-Capitale.

Informers les candidats sur la future programmation FEDER.

Le traitement est licite dans la mesure où la condition suivante est remplie :

- Le traitement est nécessaire au respect d'une **obligation légale** à laquelle le responsable du traitement est soumis. L'obligation en question est déterminée par le règlement (UE) 2021/1060 du parlement Européen et du conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de

cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas¹

- Le traitement est nécessaire à **l'exécution d'une mission d'intérêt public** ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement. La mission ou l'autorité en question est fondée par le règlement (UE) 2021/1060 du parlement Européen et du conseil du 24 juin 2021.

3. FOURNITURE DES DONNÉES (ART. 13 – COLLECTE DIRECTE)

La fourniture des données à caractère personnel collectées pour ce traitement présente un caractère réglementaire.

Les données sont collectées lors de la coordination, le suivi et le contrôle des appels aux projets et la sélection des projets (gestion administrative, financière et juridique) dans le cadre de la programmation du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) de la région de Bruxelles-Capitale.

Elle est obligatoire, la non-fourniture des données entraînant les conséquences suivantes :

- une exclusion du projet
- le non-remboursement et l'inéligibilité des prestations et des dépenses y afférentes

4. CATÉGORIES ET SOURCE DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL (ART. 14. – COLLECTE INDIRECTE)

Les données à caractère personnel concernées par le traitement relèvent des catégories suivantes :

- Noms, dates de naissance, numéros d'identification, adresses mail, numéros de téléphone, adresses postale
- Niveau d'éducation, preuves d'emploi, fonctions professionnelles
- Le temps consacré au projet

Elles proviennent du (des) candidat (s)/ bénéficiaire (s) des fonds FEDER, leurs membres du personnel et leurs partenaires pour la mise en œuvre du projet financé par le FEDER, leurs bénéficiaires finaux des fonds FEDER ainsi que leurs prestataires de marchés de service, fourniture ou travaux.

5. PRISE DE DÉCISION INDIVIDUELLE AUTOMATISÉE

Ce traitement des données à caractère personnel ne produit, à l'égard de la personne concernée, aucune décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, produisant des effets juridiques la concernant ou l'affectant de manière significative de façon similaire. Le droit octroyé à la personne concernée par l'article 22 du RGPD ne trouve dès lors pas à s'appliquer à ce traitement.

¹ [Publications Office \(europa.eu\)](https://european-council.europa.eu/media/e060407c-1280-4b23-9161-3f01826f14e2/assetPublicationOffice/europa.eu) en FR

[Publications Office \(europa.eu\)](https://european-council.europa.eu/media/e060407c-1280-4b23-9161-3f01826f14e2/assetPublicationOffice/europa.eu) en NL

[Publications Office \(europa.eu\)](https://european-council.europa.eu/media/e060407c-1280-4b23-9161-3f01826f14e2/assetPublicationOffice/europa.eu) en EN

6. DESTINATAIRES DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET TRANSFERTS

Les destinataires suivants reçoivent communication de tout ou partie des données à caractère personnel, selon leur rôle dans le traitement de celles-ci :

- Les membres du personnel du Service public régional de Bruxelles chargés et de son administration Bruxelles International, chargés de la gestion des fonds européens.
- Les membres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du cabinet du Ministre compétent, ainsi que les comité d'évaluation et de sélection, désignés par le Gouvernement, dans le cadre de la sélection des projets, de l'octroi des subsides et de la validation des documents officiels.
- L'inspection des Finances, la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens de la Région de Bruxelles-Capitale et le service d'audit de la Commission européenne.
- Les sous-traitants techniques, soit le Centre d'informatique pour la Région bruxelloise, Microsoft et Salesforce.

Le responsable du traitement traite vos données à caractère personnel en premier lieu au sein de l'Espace économique européen. Cela étant, il est possible que vos données à caractère personnel soit accédées par des tiers situés hors de l'EEE, dans le cadre de la sous-traitance technique, selon le tableau ci-dessous :

Données	Destinataire	Pays	Condition permettant le transfert
Les données à caractère personnel traitées dans l'infrastructure cloud Microsoft	Microsoft Corporation	États-Unis	Clauses Contractuelles Types 2021 Licensing Documents (microsoft.com)
Les données à caractère personnel traitées dans l'infrastructure cloud Salesforce.	Salesforce, Inc.	États-Unis	Règles d'entreprises contraignantes Clauses Contractuelles Types 2021

7. DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données à caractère personnel sont conservées jusqu'à cinq ans à compter du 31 décembre de l'année du dernier paiement au bénéficiaire le cas échéant ou jusqu'à la fin de la période de programmation pour laquelle les données ont été collectées.

8. DROITS DE LA PERSONNE CONCERNÉE

8.1. Droits visés au chapitre III du RGPD

La personne concernée par ce traitement de données à caractère personnel peut exercer les droits suivants :

- Le droit de demander l'accès à ses données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci (articles 15, 16 et 17 du RGPD).
- Le droit de demander une limitation du traitement (article 18 du RGPD).
- Le droit de s'opposer au traitement (article 21 du RGPD).

Pour ce faire, elle peut :

- Introduire une demande via le formulaire <https://mes-droits-rgpd.servicepublic.brussels>
- Adresser une demande écrite, datée, signée et accompagnée de la copie d'une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport)

Service public régional de Bruxelles

Brussels International, Direction du FEDER
Place Saint Lazare 2
1035 Bruxelles

8.2. Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle

La personne concernée, qui considère que le traitement de ses données constitue une violation du RGPD, dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (article 77 du RGPD).

Cette personne est cependant invitée à d'abord contacter l'administration concernée.

En Belgique, l'Autorité de contrôle compétente sera généralement :

Autorité de protection des données
Rue de la presse 35 - 1000 Bruxelles
<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>

9. TRAITEMENT ULTÉRIEUR DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le responsable du traitement n'a pas l'intention d'effectuer un traitement ultérieur des données à caractère personnel pour une finalité autre que celle pour laquelle les données sont collectées.